



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/807
21 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période du 16 janvier 1999 au 15 juillet 1999)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1223 (1999) du 28 janvier 1999, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1999. Il porte sur les faits nouveaux survenus depuis le dernier rapport, daté du 19 janvier 1999 (S/1999/61).

II. SITUATION DANS LA ZONE D'OPÉRATIONS

2. Au cours de la période considérée, les combats se sont intensifiés entre, d'une part, les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto, leurs auxiliaires libanais locaux et, d'autre part, les éléments armés qui ont proclamé leur résistance à l'occupation israélienne. Les hostilités ont atteint leur paroxysme le 24 juin lorsque l'armée israélienne a lancé des raids aériens contre des cibles civiles au Liban et que les éléments armés ont tiré des roquettes dans le nord d'Israël.

3. Un fait notable est que les forces de facto se sont retirées de Jezzin à la fin du mois de mai/dans les premiers jours de juin, et que les autorités libanaises ont repris le contrôle total de la zone; de ce fait, la zone contrôlée par Israël s'est trouvée réduite pour la première fois depuis 1985. Toutefois, dans la zone d'opérations de la FINUL, la situation est devenue plus instable. Les éléments armés ont pris de l'assurance et hésitent de moins en moins à opérer près des villages et des positions de la FINUL. Les forces de facto ont semblé ne plus bien maîtriser la situation et, dans certains cas, ont manifesté leur malaise évident en tirant sur des villages et en prenant pour cible les positions de la FINUL. La quatrième semaine de juin, la FINUL a lancé un cri d'alarme devant les risques de dérapage que présentait la situation.

4. Au début de cette semaine-là, deux civils ont été blessés par les FDI le 20 juin à Qabrikha. Le même jour, un civil a été blessé dans un raid aérien des forces israéliennes près de Yatar. Plus tard le même jour, le Hezbollah a bombardé les positions des FDI à la frontière et un tir d'artillerie a atteint le territoire israélien. Le 22 juin, près de Markabe, un civil a été tué et

deux autres blessés par l'explosion d'une bombe placée en bord de route par les éléments armés. Les 23 et 24 juin, à Qabrikha, trois civils ont été blessés par des tirs des FDI/forces de facto dirigés contre les éléments armés, qui avaient eux-mêmes fait feu sur une position des FDI/forces de facto à partir des faubourgs du village. Le 24 juin, le Hezbollah a riposté par des tirs de roquette dans le nord d'Israël; sept civils israéliens ont été traités pour des blessures légères ou des traumatismes. Plus tard le même soir, l'armée de l'air israélienne a attaqué des objectifs à Baalbek, des centrales électriques près de Sidon et de Beyrouth, un poste de relais téléphonique près de Beyrouth et cinq ponts situés le long de la route côtière entre Sidon et Beyrouth. Dix civils libanais ont été tués et 50 blessés dans ces raids aériens. En représailles, le Hezbollah a lancé des roquettes dans le nord d'Israël, tuant deux civils à Qiryat Shemona. Dans une déclaration que j'ai publiée, j'ai exhorté les parties concernées à ne pas prendre les civils pour cible, et à coopérer avec la FINUL, qui restait en contact avec elles en vue de contenir le conflit. La situation s'est calmée le jour suivant et le niveau d'activité a été relativement faible depuis lors.

5. Ces événements ont été précédés par d'autres échanges de tirs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone d'opérations de la FINUL. Le 3 mai, un soldat israélien a été tué par une bombe placée sur les bas-côtés d'une route près d'Al Bayyadah (au nord de Naqoura). Le jour suivant, l'armée de l'air israélienne a lancé des attaques aériennes contre des cibles à Baalbek, blessant cinq civils. Le 6 mai, les éléments armés ont riposté en bombardant des positions israéliennes sur la frontière; un tir d'artillerie a touché le nord d'Israël, blessant un civil. Le 12 mai, à Houle, un civil a été tué et quatre autres blessés par des obus de mortier tirés par les éléments armés. Le même jour, deux éléments armés ont été tués à Majdal Silm par des roquettes lancées par un appareil israélien. Le 13 mai, les éléments armés ont fait exploser une bombe placée en bord de route dans la zone de Jezzin, tuant un membre des forces de facto et trois civils qui se trouvaient dans la voiture de celui-ci. Le 17 mai, deux civils ont été tués à Zawtar par des tirs d'artillerie des FDI/forces de facto. Le jour suivant, les éléments armés ont lancé plusieurs roquettes dans le nord d'Israël, blessant trois civils.

6. Au cours des six derniers mois, la FINUL a enregistré 359 opérations menées par les éléments armés contre les FDI et les forces de facto (22 durant la deuxième quinzaine de février, 75 en février, 65 en mars, 50 en avril, 64 en mai, 73 en juin et 10 durant la première quinzaine de juillet). Le nombre d'opérations a presque égalé le seuil record atteint au cours de la période couverte par mon précédent rapport. Quelque 200 opérations ont en outre été signalées au nord du Litani. Dans leur grande majorité, ces opérations ont été menées par la Résistance islamique, la branche militaire de l'organisation musulmane chiite Hezbollah. Le mouvement chiite Amal a assumé la responsabilité de 20 opérations; quelques-unes ont été attribuées à d'autres groupes libanais. Les éléments armés ont utilisé des armes légères, des mortiers, des grenades à tubes, des missiles antichar, des fusils sans recul, des roquettes, des pièces d'artillerie et des engins explosifs. Ils ont tiré quelque 3 700 projectiles (obus de mortier et d'artillerie, roquettes et missiles antichar), contre environ 3 000 au cours de la période précédente.

7. En ripostant à ces attaques ou en lançant elles-mêmes des opérations, les FDI/forces de facto ont utilisé des pièces d'artillerie, des mortiers, des chars, des hélicoptères de combat, des avions et des engins explosifs. La FINUL a enregistré quelque 15 000 tirs d'artillerie, de mortier, de chars et de missiles provenant des FDI/forces de facto. Les FDI ont poursuivi leur pratique de tirs d'artillerie et raids aériens préemptifs. Comme précédemment, la marine israélienne a patrouillé dans les eaux territoriales libanaises dans le sud et continué à imposer des restrictions aux pêcheurs locaux.

8. Dans sa zone de déploiement, la FINUL a continué de s'efforcer de contenir le conflit et de mettre la population à l'abri des combats. Grâce à son réseau de points de contrôle et de postes d'observation, à son programme actif de patrouilles, et à ses contacts permanents avec les parties, elle a fait de son mieux pour mettre un frein aux hostilités. Elle s'est aussi déployée en fonction des besoins afin de protéger, dans une certaine mesure, les villages et les cultivateurs travaillant dans les champs (elle a fourni au total 113 patrouilles et escortes pendant les moissons). Néanmoins, des civils ont de nouveau été tués ou blessés. Six civils ont été blessés à Majdal Silm le 6 février par des tirs provenant des FDI/forces de facto. Le 15 mai, deux civils ont été blessés à Haddathah par des tirs des FDI/forces de facto. Le 27 mai, un civil a été blessé près de Tibnin et, le 31 mai, un autre près de Tulin, par des tirs des FDI/forces de facto. Ces victimes viennent s'ajouter à celles mentionnées aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus.

9. Dans la zone qu'il contrôle, Israël a continué à maintenir une administration civile et des services de sécurité. L'infrastructure de la zone (routes, approvisionnement en électricité et en eau, bâtiments publics) a encore été améliorée, grâce essentiellement à une aide offerte par le Gouvernement libanais. Cependant, cette zone reste économiquement dépendante d'Israël, où plus de 2 500 de ses habitants vont chaque jour travailler.

10. Les FDI/forces de facto ont procédé à des opérations de fouille dans plusieurs villages de la zone contrôlée par Israël et limité périodiquement les déplacements des habitants, en particulier après des défections de membres des forces de facto. Plusieurs personnes ont été arrêtées et emprisonnées à Khiam, tandis que d'autres ont été expulsées de leurs villages et sommées de quitter la zone.

11. En accomplissant ses fonctions, la Force s'est parfois heurtée à des réactions hostiles de la part des deux parties; il y a eu six incidents au cours desquels des membres du personnel des Nations Unies ont été menacés, parfois par des individus armés, et harcelés (cinq de ces incidents ont mis en cause des éléments armés et un des membres des forces de facto). Ainsi, le 15 mai, dans le secteur du bataillon ghanéen, des membres de l'Hezbollah ont bloqué des véhicules des Nations Unies et tiré près d'eux. La FINUL a vivement protesté auprès des autorités concernées.

12. La FINUL elle-même a été prise comme cible à plusieurs occasions. Le 31 mai, un soldat irlandais a été tué et deux blessés par un tir de mortier dirigé par les FDI/forces de facto contre une position des Nations Unies près de Brashit. Le 10 juin, les FDI/forces de facto ont dirigé contre une position des Nations Unies près de Haddathah un tir de mortier qui heureusement n'a fait que

des dommages matériels. Le 21 juin, un camp des Nations Unies à Tibnin a essuyé des tirs provenant d'un char des FDI/forces de facto; un abri dans lequel les soldats s'étaient réfugiés a été touché. Il y a eu également plusieurs incidents de tirs de harcèlement par les FDI/forces de facto. Les Nations Unies ont vivement protesté auprès des autorités israéliennes, et leur ont instamment demandé d'exercer un contrôle plus étroit sur le personnel qui se trouve dans la zone considérée. Le 15 juin, un véhicule blindé de transport de personnel des Nations Unies a été endommagé près de Buyut as-Sayyid par une mine que des éléments non identifiés avaient posée sur une piste régulièrement utilisée par les patrouilles de la FINUL.

13. En juillet 1996, la FINUL avait obtenu des FDI qu'elles s'engagent à respecter une zone de sécurité autour de ses positions et reçu de la Résistance islamique l'assurance qu'elle ne mènerait pas d'opérations à proximité de celles-ci. Malheureusement, au cours des périodes tendues décrites ci-dessus, il est fréquemment arrivé que le personnel des deux parties ne respecte pas ces engagements. Le nombre de tirs en direction des positions et du personnel des Nations Unies, ou au voisinage, a pratiquement doublé depuis la période précédente, atteignant le chiffre de 180 (111 provenant des FDI/forces de facto, 56 des éléments armés et 13 d'éléments non identifiés). La FINUL a vivement protesté auprès des autorités concernées.

14. La FINUL a continué à venir en aide à la population civile de diverses façons : elle a fourni des soins médicaux, surveillé des récoltes, exécuté des projets de distribution d'eau, fourni du matériel ou des services à des écoles et des orphelinats, et distribué des fournitures diverses à des services sociaux et à des personnes dans le besoin. C'est grâce aux ressources provenant de pays fournissant des contingents qu'elle a pu apporter cette assistance. Les centres médicaux et équipes médicales mobiles de la FINUL ont dispensé des soins à 5 000 civils en moyenne par mois et un service de soins dentaires a permis de traiter environ 200 cas par mois. Par ailleurs, la FINUL a aidé le Gouvernement libanais à transporter et distribuer des fournitures à des villages de la zone contrôlée par Israël lorsque ceux-ci connaissaient des pénuries dues aux restrictions imposées par les FDI et les forces de facto. Pour tout ce qui touche aux questions humanitaires, la FINUL a coopéré étroitement avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions opérant au Liban.

15. La FINUL a continué comme par le passé à neutraliser les engins non explosés se trouvant dans sa zone d'opérations. Au total, 117 explosions contrôlées ont ainsi été effectuées.

16. Le groupe d'observation créé en vertu de l'accord du 26 avril 1996 a tenu 15 réunions au quartier général de la FINUL, pour examiner des plaintes formulées par Israël et le Liban. La FINUL a fourni des locaux pour ces réunions et mis des moyens de transport à la disposition des membres du groupe.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

17. En juin 1999, la FINUL comptait 4 495 soldats des pays suivants : Fidji (595), Finlande (494), France (246), Ghana (650), Inde (619), Irlande (608), Italie (46), Népal (601) et Pologne (636). Elle a bénéficié du concours de

51 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, elle a employé 460 civils, dont 116 recrutés sur le plan international et 344 localement. Le commandement de la Force a continué à être assuré par le général de division Jioji Konousi Konrote. Le déploiement de la FINUL est indiqué sur la carte jointe au présent document.

18. J'ai le regret d'annoncer le décès de cinq membres de la Force. Comme il est indiqué au paragraphe 12 plus haut, un soldat irlandais a été tué par balle par les FDI/forces de facto le 31 mai. Un autre soldat irlandais est mort lorsqu'une arme s'est déchargée accidentellement. Un soldat fidjien, un soldat indien et un soldat ghanéen sont morts de causes naturelles. Depuis que la FINUL a été créée, 227 de ses membres sont morts : 77 par balle ou explosion de bombe, 93 à la suite d'accidents et 57 d'autres causes. Au total, 338 ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

19. La FINUL est restée en contact étroit avec les autorités libanaises au sujet de questions d'intérêt mutuel. Ces autorités ont apporté une aide précieuse pour la relève des troupes et des activités logistiques à Beyrouth. À plusieurs occasions, l'armée libanaise a aidé à désamorcer des affrontements avec des éléments armés. Elle a également fourni des logements à des contingents de la FINUL qui étaient en permission au Liban. La Force a continué à coopérer avec la gendarmerie libanaise pour les questions qui ont trait au maintien de l'ordre.

20. Le problème des loyers dus par le Gouvernement libanais aux propriétaires des terrains et des locaux utilisés par la FINUL n'est toujours pas réglé. Les propriétaires n'ont pas tous été payés et leur liste, établie par les autorités libanaises, continue à soulever des controverses.

IV. QUESTIONS FINANCIÈRES

21. Par sa résolution 53/227 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 148,9 millions de dollars – ce qui équivaut à un montant brut de 12,4 millions de dollars par mois – aux fins du fonctionnement de la Force pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Par conséquent, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, les dépenses engagées chaque mois pour le fonctionnement de la Force pendant cette période ne devraient pas dépasser le montant mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

22. Au 30 juin 1998, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL, pour la période allant de la création de la Force jusqu'au 31 juillet 1999, se montaient au total à 108,2 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la Force s'élevait à 1 549,7 millions de dollars.

V. OBSERVATIONS

23. Au cours des six derniers mois, la situation dans la région est restée explosive et a continué à susciter de graves préoccupations. Les hostilités se sont intensifiées, des civils ont de nouveau été pris comme cible et il y a eu

des victimes. Je fais appel à toutes les parties concernées pour qu'elles respectent le statut de non-combattant des civils.

24. La FINUL a fait tout son possible pour réduire la violence et protéger la population civile. Ses capacités à cet égard dépendent toutefois des parties. Il arrive malheureusement trop souvent que les engagements pris par les parties à cet égard ne soient pas tenus par leur personnel dans la zone d'opérations. Le fait que la FINUL elle-même a été prise comme cible et qu'un membre de la Force a été tué et d'autres blessés doit être fermement condamné. Il faut que le statut international et la sécurité du personnel des Nations Unies soient respectés, comme le Conseil de sécurité l'a souligné à maintes reprises.

25. En dépit de l'escalade récente des hostilités, on observe certains signes positifs. En juin, le Gouvernement libanais a recommencé à exercer son entier contrôle sur Jezzin, et il est de nouveau permis d'espérer qu'il en sera bientôt de même pour la partie du Liban qui se trouve toujours sous contrôle israélien. Je continuerai à suivre la situation de près et je ne manquerai pas de signaler au Conseil de sécurité tout changement qui pourrait se produire.

26. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 25 juin 1999 (S/1999/720), le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a fait savoir que son gouvernement demandait que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. La FINUL continue d'être empêchée de s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, mais la contribution qu'elle apporte à la stabilité dans la région et la protection qu'elle est en mesure d'offrir à la population restent importantes. Je recommande donc que le Conseil accepte la demande du Gouvernement libanais et proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 2000.

27. En faisant cette recommandation, je dois une fois de plus appeler l'attention sur la nette insuffisance des fonds disponibles pour financer la Force. Les contributions non acquittées s'élèvent actuellement à 108,2 millions de dollars, ce qui représente les sommes dues aux États Membres qui lui fournissent des contingents. Je demande instamment à tous les États Membres de verser ponctuellement et intégralement leurs contributions et de régler tous leurs arriérés. Je voudrais aussi remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, en particulier ceux des pays en développement, de la compréhension et de la patience dont ils font preuve dans ces circonstances difficiles.

28. Enfin, je tiens à rendre hommage au général de division Jioji Konousi Konrote ainsi qu'à tous ceux, hommes et femmes, qui sont placés sous son commandement, pour la manière dont ils s'acquittent de leur mission difficile et souvent dangereuse. Leur discipline et leur courage sont remarquables et font honneur à eux-mêmes, à leurs pays et à l'Organisation des Nations Unies.